TARIF DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES PAR LICENCIE DE LA F.F.T.T.

- **Montant des capitaux complémentaires venant s'ajouter à ceux du contrat de base :**
  (âge limite à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux décès	7 600 €	15 300 €	23 000 €
Capitaux invalidité en cas d'accidents corporels	15 300 €	30 500 €	46 000 €
Indemnité journalière Franchise 3 jours Durée maxi. 365 jours Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	23 €
Frais médicaux	-	-	50% du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires TTC	8 €	13 €	20 €

Bulletin de Souscription :
Police N°4.285.100

N° Affiliation :
Nom du Club :
Ville :

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	OPTION CHOISIE	COTISATIONS
	MONTANT	DU REGLEMENT :	

Bulletin à photocopier et retourner, ACCOMPAGNE DU REGLEMENT LIBELLE AU NOM DE :

DE CLARENS - Département Professionnels - 17, rue de Washington **-- 75383 Paris Cedex 08**

La garantie prend effet au jour de réception du bulletin à la compagnie.

Fait à : **Signature :**